

# LA GAZETTE

Hebdomadaire économique et régional **Nord - Pas de Calais**

Officiellement désigné pour la publication des Annonces légales et judiciaires  
des départements du Nord et du Pas-de-Calais. CPPAP n° 0524 | 92530 ISSN 1165-0796

**APPEL D'OFFRES**  
INTERROGEZ-NOUS



**PILLIOT**  
ASSURANCES

50 ans d'expérience  
65 compagnies partenaires

**devis@pilliot.fr**  
**03 21 98 97 00**

## URSSAF HAUTS-DE-FRANCE

# Des mesures pour les entreprises en difficulté



### ACTUALITÉS

Roquette se lance dans la production de gel hydroalcoolique

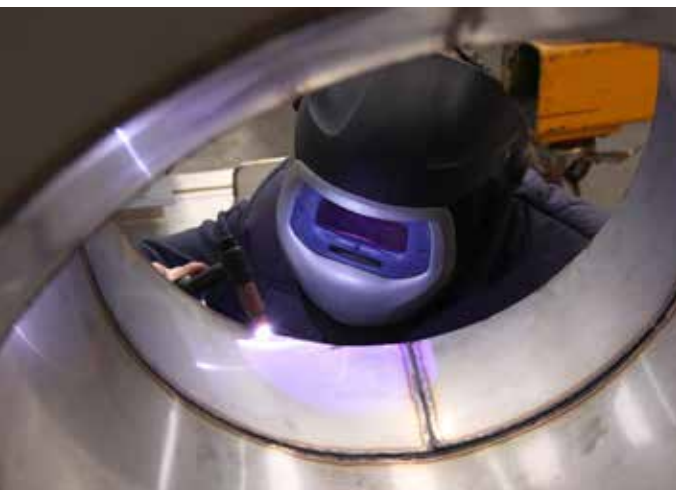
# SOMMAIRE



Première production pour Roquette, le 26 mars dernier.

6

8



## À LA UNE

3-5

### URSSAF HAUTS-DE-FRANCE

Des mesures exceptionnelles pour les entreprises en difficulté

## ACTUALITÉS

6-7

### ELAN DE SOLIDARITÉ DANS LES PME RÉGIONALES

Roquette se lance dans la production de gel hydroalcoolique

## ENTREPRISES

8-9

### FABIEN WULLEPUT, CODIRIGEANT D'ATRAM

«Nous n'avons pas de réponses concises à nos interrogations»

## ECONOMIE

10-11

### EN BREF

De l'autre côté de la Manche

SARL au capital de 160000 euros

**Fondateur :** Jean DOURIEZ

**Directeur de Publication :** Xavier MEPLON

**Directrice Marketing :** Stéphanie MEPLON  
stephanie.meplon@gazettenpdc.fr

**Directrice Publicité commerciale, Partenariats & Relations Extérieures :** Caroline DENGLOS  
caroline.denglos@gazettenpdc.fr - Tél : 06 17 87 32 19

**Directeur commercial Annonces légales :** Laurent MONTOIS  
l.montois@gazettesolutions.fr - Tél : 06 22 60 75 80

**LILLE** 7 rue Jacquemars Gielée - BP 80139 - 59017 LILLE CEDEX  
Standard : 03 28 38 45 45 - Fax : 03 28 38 45 40  
www.gazettenpdc.fr

**Rédaction:** [redaction@gazettenpdc.fr](mailto:redaction@gazettenpdc.fr)

Rédacteur en chef : Patrick BEAUMONT  
patrick.beaumont@gazettenpdc.fr

Chef d'édition : Amandine PINOT  
amandine.pinot@gazettenpdc.fr

Rédactrice : Camille MICHALSKI  
camille.michalski@gazettenpdc.fr

Community manager : Manon VANHUYSE  
manon.vanhuyse@gazettenpdc.fr

### Abonnements :

[abonnement@gazettenpdc.fr](mailto:abonnement@gazettenpdc.fr)

Tél : 03 28 38 45 10 - Fax : 03 28 38 45 40

Annonces Légales : [al@gazettenpdc.fr](mailto:al@gazettenpdc.fr)

Annonces légales en ligne : [www.al.gazettenpdc.fr](http://www.al.gazettenpdc.fr)

Tél : 03 28 38 45 45 - Fax : 03 28 38 45 40

### IMPRIMERIE : DB PRINT

53, rue de la Lys - BP 90068 - 59431 Halluin CEDEX (fr)

Chrzanowska 32, 05-825 Grodzisk Mazowiecki (pl)

Associé : SARL Financière Douriez-Bataille

Tirage moyen édition Pas de Calais : 6 200 exemplaires

Dépôt légal : à parution - CPPAP n° 0524 I 92530 ISSN 1165-0796

Abonnement d'un an : 45€ par édition

Cette édition de la Gazette Nord - Pas-de-Calais est composée d'un cahier Juridique et Economique. Ce numéro ne comporte aucun document en asile.

# DES MESURES EXCEPTIONNELLES POUR LES ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ

Philippe Cuvillier, directeur de l'Urssaf Nord-Pas-de-Calais et Franck Mordacq, directeur de la DR-FIP, ont annoncé le 24 mars des mesures exceptionnelles pour accompagner les entreprises présentant «de sérieuses difficultés de trésorerie».

Virginie **KUBATKO**



Le ministre de l'Action et des comptes publics, Gérard Darmanin, avait annoncé des mesures d'urgence pour aider les entreprises en difficulté en reportant notamment les charges sociales et les divers recouvrements. Des cotisations reportées et non annulées, comme le rappelle Philippe Cuvillier, directeur de l'Urssaf Nord-Pas-de-Calais : «L'annulation des cotisations n'est pas à l'ordre du jour car elles financent la solidarité nationale. Dans le contexte actuel, où notre système de soins et plus largement notre protection sociale et l'action de l'État sont plus que jamais sollicités, il est important que les entreprises qui le peuvent continuent à participer au financement de la solidarité nationale. Nous appelons donc les entreprises à faire preuve de responsabilité dans l'usage des facilités qui leur sont accordées, afin qu'elles bénéficient avant tout aux entreprises qui en ont besoin.»

## PREMIER BILAN

Dans les Hauts-de-France, les divers organismes se sont mis à la tâche pour répondre le plus efficacement et le plus rapidement aux problèmes. Il fallait faire vite car le 15 mars était la première échéance du paiement des charges sociales pour les entreprises de moins de 50 salariés, celles les plus durement et rapidement touchées par cette crise du Covid-19. Le bilan, «qui aurait pu être pire», constate le directeur régional de l'Urssaf, montre que 70%

"Nous appelons donc les entreprises à faire preuve de responsabilité dans l'usage des facilités qui leur sont accordées, afin qu'elles bénéficient avant tout aux entreprises qui en ont besoin" souligne Philippe Cuvillier, directeur de l'Urssaf Nord-Pas-de Calais.

des entreprises des Hauts-de-France ont payé leurs cotisations, soit 90 000 entreprises et 560 millions d'euros récoltés au lieu des 800 millions habituels. Au mois de mars, l'Urssaf enregistre également 13 000 demandes de report dans la région. Un bilan qui n'est pas catastrophique pour l'Urssaf mais qui reste à relativiser car de nombreuses entreprises n'ont pas compris la consigne qui était, selon Franck Mordacq, directeur de la DR-FIP, de «déclarer elles-mêmes ce report de cotisations via leur déclaration».

De même, les services de l'organisme sont dix fois plus sollicités qu'habituellement avec une moyenne de 500 à 600 appels par jour en Hauts-de-France et une réception exponentielle les quelques jours précédant la date de l'échéance. À ce jour, les impacts collatéraux ne sont pas encore mesurés mais le directeur de la DR-FIP se veut rassurant : «Nous sommes coordonnés avec les services de l'État et les différents organismes. [...] J'invite les entreprises à se rendre sur le site Internet des CCI, de l'Urssaf, du Gouvernement et de la Sécurité sociale pour se renseigner quant à leur situation ou appeler.»

Pour mesurer l'impact économique, une autre échéance sera bientôt d'actualité, le 5 avril, date à laquelle les entreprises de plus de 50 salariés, mensualisées, devront elles aussi payer leurs cotisations ainsi que les professions libérales et les indépendants. Pour ces entreprises,

les organismes attendent un tiers de cotisations reportées. Pour autant, les déclarations ne sont pas à ignorer. «Il faut que les entreprises continuent de faire leurs déclarations même si elles ne sont pas assorties d'un paiement, rappelle Philippe Cuvillier, car elles ouvrent aux droits.»

### «DES MESURES EXCEPTIONNELLES»

Du côté des mesures «spécifiques et appropriées» pour aider les entreprises, trois mesures ont été annoncées. La première, déjà effective au mois de mars, est le report des cotisations, qui sera également possible au mois d'avril. Ce report est de trois mois : «Les entreprises verront ce report au mois de juin avec un lissage jusqu'à la fin de l'année, voire plus pour certaines situations difficiles», a noté le directeur de la DR-FIP. Pour les entreprises de moins de 50 salariés, ce report est à demander, quant aux travailleurs indépendants sans salariés, ce report, dont l'échéance était au 20 mars, est automatique. Il sera également possible pour les entreprises de suspendre les paiements de la taxe foncière et de la Contribution financière des entreprises (CFE). Pour les travailleurs indépendants, ils ont la possibilité «de gérer eux-mêmes, soit en modulant à la baisse leur acompte, le reporter ou le suspendre», selon Franck Mordacq. Concernant le remboursement de la TVA, le directeur affirme qu'il est «en accélération.»

## DES MESURES POUR LES ENTREPRISES LES PLUS EN DIFFICULTÉ

Pour toutes les questions, une cellule a été créée pour les entreprises en très grande difficulté financière où se réunissent l'Urssaf, la Douane et la DR-FIP. «Cette cellule permet de traiter les situations cas par cas et d'attribuer un étalement du paiement des cotisations pouvant aller jusqu'à 36 mois», affirme Franck Mordacq. Les travailleurs indépendants peuvent également solliciter l'intervention de l'action sociale du Conseil de la protection sociale des travailleurs indépendants (CPSTI) pour la prise en charge partielle ou totale de leurs cotisations ou pour l'attribution d'une aide financière exceptionnelle.



La deuxième mesure annoncée est la suspension du recouvrement : *«Il n'y aura ni huissier ni demande d'impayés, de même qu'il n'y aura pas d'inspecteur, les contrôles étant annulés»*, note Franck Mordacq. La troisième mesure, quant à elle, est un déblocage d'un fonds pour les travailleurs indépendants qui peuvent *«demander une aide exceptionnelle auprès de l'Urssaf»*, selon l'organisme. Là aussi, les situations seront étudiées car par cas. Pour l'heure, les TPE sont les plus touchées par cette crise, no-

tamment les commerçants et les entreprises du secteur de la restauration, de l'hébergement, de l'événementiel et du transport. Le secteur de la construction, quant à lui, est *«de plus en plus touché»*, selon le bilan des organismes. Les chefs d'entreprise peuvent également contacter l'Urssaf au 3957. Toutes ces mesures exceptionnelles ont été lancées pour aider les entreprises et prévoir la suite : *«Une fois la crise sanitaire finie, il faut permettre le redémarrage économique le plus rapide»*, note Philippe Cuvillier.

# ROQUETTE SE LANCE DANS LA PRODUCTION DE GEL HYDROALCOOLIQUE

Depuis le 24 mars, le leader mondial des ingrédients d'origine végétale, pionnier dans les nouvelles protéines végétales, a mis une partie de son outil de production à contribution pour fabriquer du gel hydroalcoolique. Chaque semaine, 4 000 litres partent en direction du CHU de Lille.

Amandine PINOT



Première production pour Roquette, le 26 mars dernier.

De nombreuses entreprises régionales continuent de contribuer à l'effort de lutte contre la propagation du virus Covid-19, à l'image de Roquette, dont l'une des lignes pilotes de son site de Lestrem sert désormais à produire du gel hydroalcoolique, en grande partie distribué gratuitement aux hôpitaux de la région, sous la houlette de l'Agence régionale de santé (ARS) des Hauts-de-France. Le reste sera destiné aux besoins internes de l'entreprise pour conforter les mesures de protection déjà en place et permettre la continuité des opérations de l'entreprise au service des marchés alimentaires et pharmaceutiques.

## OBTENIR RAPIDEMENT LES AUTORISATIONS

Puisque la fabrication de ce type de solution n'entraîne pas dans la production habituelle

de l'entreprise, les équipes de Roquette se sont mobilisées en un temps record pour obtenir les autorisations réglementaires indispensables et adapter ainsi le procédé de fabrication. «Tous sensibilisés à la pénurie de solution hydroalcoolique en France, et réalisant que certaines formulations préconisées par l'Organisation mondiale de la santé pour sa fabrication contenaient des matières premières que Roquette utilisait déjà par ailleurs pour la production de certains ingrédients pharmaceutiques ou industriels, j'ai tout de suite proposé ce projet, qui a été immédiatement très bien accueilli et a mobilisé rapidement les ressources nécessaires», détaille Jean-Marc Corpart, directeur R&D chimie chez Roquette et à l'origine du projet.

Et de poursuivre : «Utilisant un pilote R&D pour cette fabrication, nous avons pu maintenir en parallèle nos productions habituelles. Notre usine de Lestrem continue à tourner afin d'approvisionner nos clients. Nos équipes travaillent sans relâche pour continuer à servir les marchés de l'alimentation, de la nutrition et de la santé, comme nous le faisons depuis 86 ans. En cette période, être en mesure de livrer nos clients est d'autant plus critique, les consommateurs ayant besoin d'avoir accès aux aliments et médicaments.»

## UNE PRODUCTION DE 4 000 LITRES

Une équipe de six personnes est mobilisée pour la production, ainsi que quelques per-



Une partie de la production.

sonnes pour la gestion des matières premières, le reconditionnement du produit fini ou encore les expéditions, vers les hôpitaux

régionaux qui en ont le plus besoin. «Les 2 700 employés du site ont accueilli ce projet avec fierté et engouement. Ils ont été portés par l'élan de solidarité», se réjouit Jean-Marc Corpart, rejoint par le directeur général Jean-Marc Gilson : «Nous devons plus que jamais unir nos forces et nous aider les uns les autres en réponse à cette crise globale.» Chaque semaine, 4 000 litres sont produits à destination du CHU de Lille, 500 litres pour d'autres besoins externes (comme par exemple la Communauté de communes de Flandres Lys ou l'Établissement français du sang) et 500 litres à destination des sites Roquette.



Institut pour la Recherche sur le Cancer de Lille



**Soutenez l'IRCL, seule fondation au nord de Paris entièrement dédiée à la recherche sur le cancer**

Situé au cœur du site universitaire et médical du CHU de Lille, l'IRCL est **un lieu unique de recherche pluridisciplinaire sur le cancer**. Nos chercheurs, médecins, biologistes et physiciens, unissent leurs efforts pour mettre au point de nouvelles approches permettant de mieux détecter et combattre la maladie.

**Pour mieux nous connaître, rejoignez nous sur [www.ircl.org](http://www.ircl.org) et visualisez notre vidéoclip de présentation**

Votre don IFI  
bénéficie  
d'une réduction  
fiscale de

**75%**

**Simple et sécurisé :  
faites votre don en ligne**

Notre fondation est habilitée à recevoir dons,  
legs et assurances-vie.

Votre  
don bénéficie  
d'une réduction  
fiscale de

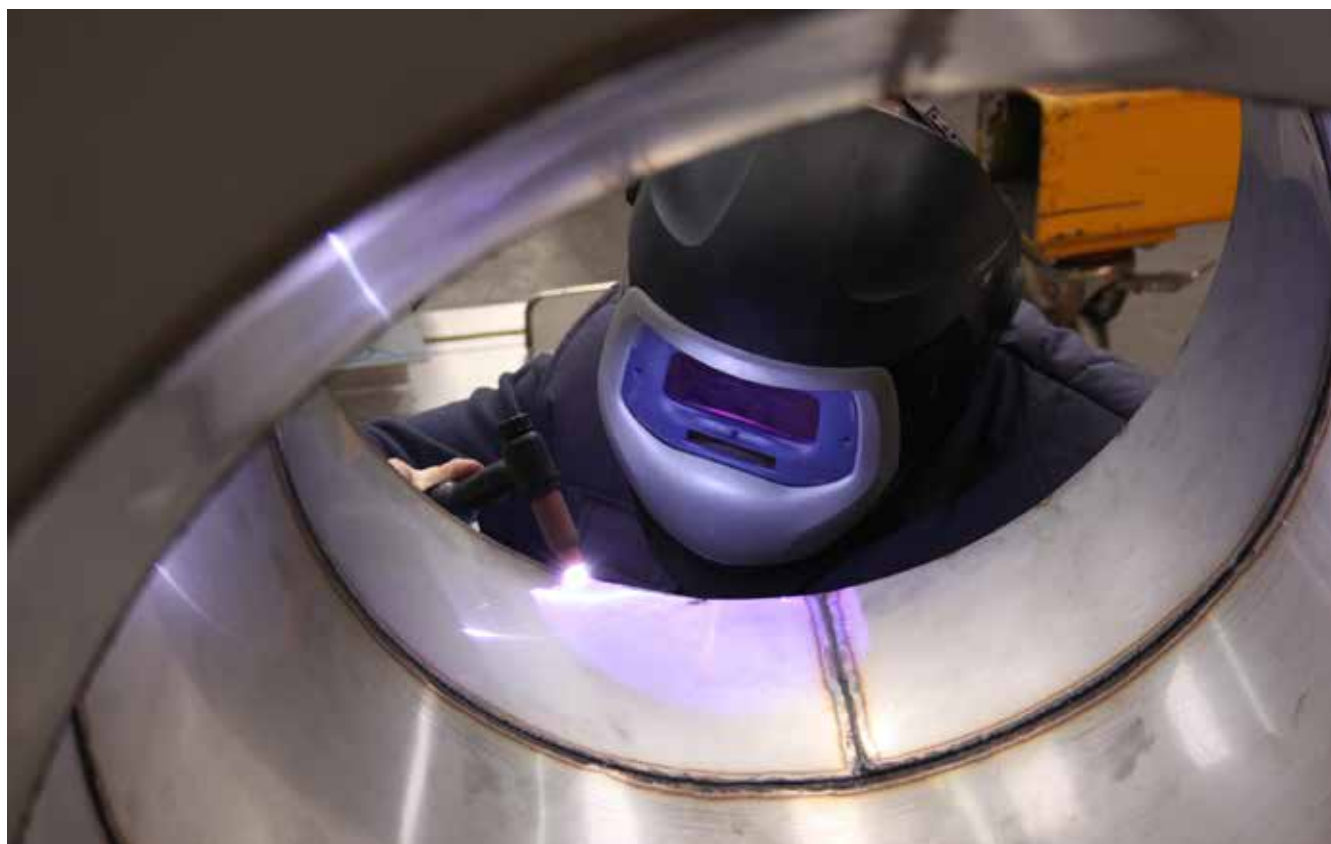
**66%**

**Contact : Micheline Magdelon • Tél : 03 20 16 92 11 • E-mail : [ircl.lille@inserm.fr](mailto:ircl.lille@inserm.fr)**  
Place de Verdun, 59045 LILLE Cedex

# «NOUS N'AVONS PAS DE RÉPONSES CONCISES À NOS INTERROGATIONS»

Créée en 1987 par Jean-Michel Wulleput sur la commune de Fleurbaix, la société Atram est aujourd'hui co-dirigée par Fabien Wulleput et son frère Nicolas. Portrait d'une entreprise en pleine croissance qui, depuis le début du confinement dûe à la crise du Covid-19, est contrainte à l'arrêt de ses activités.

Baptiste RÉGENT



Depuis 1987, Atram offre un vrai savoir-faire dans le découpage laser, pliage, polissage, roulage et soudure de métaux aux acteurs de l'industrie et du bâtiment.

Chef d'atelier dans une tôlerie, partenaire de l'industrie papier par la fabrication de matériel de process thermique, Jean-Michel Wulleput a créé la société Atram en 1987

sur la commune de Fleurbaix, à quelques kilomètres d'Armentières. Si elle débute son activité sur ce même secteur, l'entreprise s'élargit rapidement vers l'industrie textile, ali-





Fabien Wulleput :  
 «Nous n'avons pas de catalogue, nous faisons du sur-mesure... D'ailleurs, très souvent nos clients n'ont pas de plan et nous confient l'étude complète de leur projet.»

mentaire, automobile et ferroviaire, puis profite de la démocratisation du métal dans le bâtiment pour renforcer son chiffre d'affaires.

## UNE CROISSANCE PROGRESSIVE

«La société s'est développée petit à petit», confie Fabien Wulleput, qui a pris la succession de son père à la tête de l'entreprise familiale, aux côtés de son frère Nicolas, il y a maintenant cinq ans. «La modernisation de l'entreprise a nécessité des investissements importants dans des machines plus performantes, avec à la clé une forte croissance des volumes de réalisation. Il y a une vingtaine d'années, l'entreprise a ainsi acquis sa première machine de découpe de métal par laser. C'était devenu nécessaire pour gagner en réactivité puisque nous devons jusqu'alors sous-traiter cette étape de la production. Pour une société de cinq personnes (Atram emploie quatorze salariés à ce jour), c'était un gros investissement !» Qui permet à Atram de renforcer son portefeuille clients, notamment en devenant un sous-traitant plébiscité pour son expertise.

Aujourd'hui, Atram offre un vrai savoir-faire dans le découpage laser, pliage, polissage, roulage et soudure de métaux aux acteurs de l'industrie et du bâtiment. «Notre niveau technique nous permet de réaliser des projets très pointus, explique Fabien Wulleput. Nous n'avons pas de catalogue, nous faisons du sur-mesure... D'ailleurs, très souvent nos clients n'ont pas de plan et nous confient l'étude complète de leur projet.» Et

il y a deux ans, la société fleurbaissienne s'est offert une nouvelle machine de découpe par laser «entre trois et six fois plus rapide que la précédente selon les matériaux», afin de rester à la pointe de l'innovation. «Pour suivre l'investissement, il était nécessaire de trouver de nouveaux clients afin d'accroître la production. L'atelier a été réorganisé en ce sens, pour que les étapes de pliage et de soudure puissent suivre la nouvelle cadence.» Une nouvelle presse plieuse a par ailleurs été achetée et des soudeurs embauchés. Un nouveau bâtiment est en cours de construction sur la commune.

## COMPRENDRE LA PEUR DES SALARIÉS

Si l'activité de l'entreprise a continué dans les premiers jours de la crise sanitaire, elle s'est toutefois rapidement arrêtée. «Les salariés nous ont demandé à rester chez eux... Leur peur est justifiée et nous ne pouvions qu'être compréhensifs. D'autant que ce n'était pas possible de travailler dans de bonnes conditions de sécurité.» Et Fabien Wulleput de poursuivre : «Différentes annonces ont été faites pour soutenir les entreprises, mais le discours reste flou, nous n'avons pas de réponses concises à nos interrogations... Comme lors du passage aux 35 heures ou lors de la mise en œuvre du prélèvement à la source de l'impôt sur les revenus par exemple, le discours, c'est «débrouillez-vous»... L'Etat ne prend pas ses responsabilités sur la question de l'indemnisation des entreprises.» A suivre...



# DE L'AUTRE CÔTÉ DE LA MANCHE

Manal **HAMDI**

## DYSON LANCE DES RESPIRATEURS ARTIFICIELS

Dyson, l'entreprise britannique spécialisée dans la conception d'aspirateurs et ventilateurs, vient de lancer la production d'un respirateur artificiel afin de faire face au manque d'équipements médicaux causé par la pandémie du Covid-19. Baptisé „Covent“, le nouvel appareil a été conçu en dix jours. Il est équipé d'un moteur numérique, mais aussi d'une batterie, développée en collaboration avec le bureau de conseil The Technology Partnership et le „MHRA“, le régulateur britannique des équipements médicaux. Dyson a reçu une commande de 10 000 respirateurs artificiels du gouvernement britannique. Elle compte offrir 5 000 unités aux organismes internationaux, dont 1 000 pour le Royaume-Uni.

## CORONAVIRUS : 2 000 EMPLOIS MENACÉS CHEZ CARLUCCIO

Suite à la crise sanitaire mondiale causée par la propagation du Covid-19, Carluccio, la chaîne de restaurants italiens, dont le siège social est basé à Londres, vient de se placer sous régime des faillites. Sont concernées les 71 succursales de l'enseigne basées au Royaume-Uni, qui regroupent au total 2 000 employés. L'entreprise, fondée en 1999 par Antonio Carluccio, a fait appel au cabinet de conseil AFP Advisory pour superviser son administration. Ce dernier tentera de sauver l'établissement via les mesures de soutien mises en place par le Gouvernement ou en cherchant un repreneur pour céder une partie ou la totalité de l'entreprise.

## EASYJET IMMOBILISE TOUS SES AVIONS JUSQU'À NOUVEL ORDRE

EasyJet, la compagnie aérienne britannique à bas prix, vient d'annoncer qu'elle a immobilisé la totalité de sa flotte pour une durée indéterminée. Cette décision a été prise suite à l'impact de la pandémie et au confinement décrété par de nombreux pays européens. Les 4 000 salariés de la compagnie, qui font partie de la catégorie des employés de cabine basés au Royaume-Uni, sont en congé pour deux mois. Au cours de cette période, ils recevront 80% de leur salaire moyen grâce au système mis en place par le gouvernement britannique pour maintenir les emplois. D'autre part, la structure a adopté une stratégie visant à réduire les coûts afin de préserver ses liquidités, et ce, à court terme.

## COVID-19 : L'APPAREIL RESPIRATOIRE DE MERCEDES VA ÊTRE TESTÉ

L'aide respiratoire développée par Mercedes va être testée dans les hôpitaux londoniens. En effet, 40 appareils ont été livrés à l'hôpital de l'University College London (ULCH), ainsi qu'à trois autres hôpitaux situés à Londres. Cette nouvelle machine a été créée en moins d'une semaine par les ingénieurs Formula One de Mercedes, en collaboration avec les développeurs d'Oxford Optronix, fabricant de moniteurs d'oxygène, ainsi que les ingénieurs et les cliniciens de l'University College London. Elle permet de fournir de l'oxygène aux patients atteints du Covid-19 sans avoir besoin d'un ventilateur. Elle a déjà



© Markus Mainka

obtenu l'accord de l'Agence de réglementation des médicaments et des produits de santé (MHRA).

## AÉROPORT DE GATWICK : BRITISH AIRWAYS SUSPEND SES VOLS

British Airways a suspendu temporairement tous ses vols en provenance et à destination de l'aéroport de Londres-Gatwick (photo), qui vient d'annoncer la fermeture de l'un de ses deux terminaux en raison de la baisse de la demande. En revanche, la compagnie aérienne britannique continuera de proposer des vols depuis et vers l'aéroport de Londres- Heathrow. Au niveau de Gatwick, British Airways compte effectuer des travaux de maintenance afin de se préparer au redémarrage.

## AIRBUS RÉDUIT SA PRODUCTION D'AILES D'AVION AU ROYAUME-UNI

En raison de la propagation du Coronavirus, Airbus, le constructeur aéronautique européen, vient d'annoncer que son usine de Broughton, spécialisée dans la conception des ailes pour les avions commerciaux, réduira temporairement son taux de production pour une durée de trois semaines. Une décision motivée par la baisse de la demande des ailes, elle-même due à la réduction de la production dans ses sites d'assemblage. L'usine britannique restera cependant ouverte pour assurer la livraison des ailes aux chaînes d'assemblage, la réception des machines et des matériaux, mais aussi la maintenance des installations et des locaux.

## #COVID-19 : INFORMATION IMPORTANTE LA GAZETTE NORD-PAS-DE-CALAIS

Mesdames, Messieurs, Chers Clients,

Dans le contexte de crise sanitaire majeure que traverse notre pays, les instances officielles ont appelé à la responsabilité de chacun et de tous. Nous vous informons des mesures et du plan d'action de la Gazette Nord-pas-de-Calais concernant la gestion interne du COVID-19 qui s'inscrivent dans le respect des mesures sanitaires en vigueur.

Ce plan vise à préserver la santé de nos clients, de nos collaborateurs, de leurs familles et à garantir la continuité de nos services ainsi que la parution de nos journaux.

Un dispositif de télétravail pour l'ensemble des collaborateurs a d'ores et déjà été activé au sein des équipes Gazette.



Les rendez-vous clients dans nos locaux ou à l'extérieur sont donc temporairement annulés ou reportés ultérieurement.



Ces procédures seront régulièrement modifiées conformément aux recommandations des autorités compétentes.



Ce plan de continuité des activités nous permettra de poursuivre la réalisation de l'ensemble des services proposés habituellement. Afin de faciliter les mesures de télétravail, nous vous remercions de **privilégier les solutions suivantes** :

**Privilégiez la saisie de vos annonces légales sur nos sites dédiés :**

**Notre plateforme disponible 24h/24 et 7j/7 est gratuite :**

**<https://www.annonceslegales.pro/>**



Vos interlocuteurs commerciaux habituels sont à votre disposition pour vous configurer un nouvel accès ou vous communiquer vos identifiants actuels.



Privilégiez les règlements de vos annonces et abonnements par virement ou paiement sécurisé en ligne par carte bancaire.



Privilégiez la communication par e-mails.



Nous restons à votre disposition pour toute question en direct :

par téléphone au : **09.70.44.04.07** et sur la boîte mail : **al@gazettenpdc.fr**

Espérant qu'aucun de vous ne sera confronté à cet agent pathogène, nous vous prions de recevoir, Mesdames, Messieurs, nos sincères salutations.

**Xavier Méplon - Gérant Gazette Nord-Pas-de-Calais**